

## **Admission, vérification des pouvoirs et prestation de serment**

Nous devons procéder à l'admission et à la prestation de serment du suppléant appelé à siéger en remplacement de M. Guy Coëme, démissionnaire en date de ce jour.

Le suppléant appelé à le remplacer est M. Christophe Lacroix, premier suppléant de la circonscription électorale de Liège.

Les pouvoirs de M. Christophe Lacroix ont été validés en notre séance du 6 juillet 2010.

Comme la vérification complémentaire, prévue par l'article 235 du Code électoral, ne porte que sur la conservation des conditions d'éligibilité, il apparaît que cette vérification, n'a, au vu des pièces obtenues, qu'un caractère de pure formalité.

*M. Christophe Lacroix prête le serment constitutionnel en français.*

Il fera partie du groupe linguistique français.